



FPPV

*Facilitrice / Facilitateur de
Projets et Parcours de Vie*



Mission Principale:

soutenir la réflexion, l'élaboration, l'expression d'un projet
de vie quel qu'il soit.

CE QUE PEUT FAIRE UN FPPV



Permettre à la personne d'**éclaircir**
ses envies, chercher ses propres
réponses.



Créer des outils, adaptés aux
appétences de la personne et
facilitant le cheminement, la
réflexion et la compréhension.



Permettre à la personne de **faire**
des choix éclairés, faire ses
recherches sans réduire les
possibles et mesurer les risques.



Permettre à la personne de mieux
comprendre son environnement
et ses droits.



Permettre à la personne
d'**exprimer son projet** auprès de
ses proches ou des professionnels.



Permettre à la personne d'**évaluer**,
de se réajuster en cas d'erreur.

CE QUE NE PEUT PAS FAIRE UN FPPV



Conseiller la personne.



Donner son avis à la personne, à
sa famille ou aux professionnels.



Orienter la personne vers un choix
qui lui semble plus pertinent.



Communiquer avec les professionnels
ou la famille sur le projet **sans la**
présence et le consentement de la
personne.



Parler pour la personne.



Faire un retour, un bilan sur les
rencontres. Seule la personne peut
choisir de le faire avec l'aide du FPPV.

FPPV c'est AUSSI



UN TIERS NEUTRE

Le FPPV ne prend pas parti. Il
facilite uniquement
l'expression de la personne.



LE NON JUGEMENT

Le FPPV n'évalue ni les choix
de la personne, ni le
fonctionnement de
l'environnement. Cela leur
appartient.



UN CITOYEN et UN PROFESSIONNEL

Si la personne se met en
danger, le FPPV alerte les
proches ou les autorités
compétentes.